Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 9

Artikel: Les conférences de Bienne et Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383220

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

il faudra s'efforcer d'en créer une, le secrétaire romand de l'Union syndicale se met à leur entière disposition pour y parvenir; il prendra d'ailleurs sans tarder l'initiative de rapprocher les syndicats de chaque localité. Les groupements isolés seront priés de se rattacher à leurs fédérations respectives et à entrer dans l'Union ouvrière locale. L'unité syndicale doit devenir effective partout, si l'on veut arriver à de bons résultats; aucun syndicat ne peut se tenir à l'écart de sa fédération et de son Union ouvrière, sans compromettre son existence même.

Notre tableau mentionne l'effectif des sections à fin 1917; depuis, d'autres sections furent créées. Faute de renseignements précis, nous n'avons pas indiqué le nombre des adhérents à la *Fédération des ouvriers en bâtiment* (maçons). Les sections de l'*Union romande des employés de tramways* (sous-fédération de l'A. U. S. T.) et qui compte de 12 à 15 cents membres, n'ont pas pu, pour les mêmes raisons, être réparties dans les localités. Ces deux associations augmenteraient donc le chiffre de 30,991 membres indiqués par le tableau.

Nous précisons encore, pour éviter toute confusion, que seules les sections *adhérentes aux fédérations centralistes* sont mentionnées dans notre tableau. *Ch. Schürch.*

Les conférences de Bienne et Lausanne

A l'occasion de l'entrée en fonction d'un secrétaire de langue française à l'Union syndicale suisse, les militants syndicalistes de la Suisse romande étaient réunis à Bienne pour les délégués du Jura bernois et du canton de Neuchâtel et à Lausanne pour ceux des cantons de Fribourg, Valais, Genève et Vaud.

Les deux réunions ont démontré la nécessité absolue de créer un lien plus étroit entre les régions de langues différentes. La Suisse romande a été passablement délaissée dans le mouvement syndical suisse et cette situation ne pouvait pas durer plus longtemps sans compromettre le syndicalisme suisse en général. La Suisse romande est aujourd'hui incontestablement le siège de la réaction en Suisse. La presse ouvrière y est insuffisamment répandue, tandis que les organes bourgeois pénètrent dans tous les milieux.

La presse syndicale de langue française est plutôt négligée. A part les organes fédératifs exclusivement rédigés en français: *Le Métallurgiste* et *Le Gutenberg*, l'organe des typographes romands, toutes les autres fédérations ne mettent à la disposition de leurs sociétaires romands que quelques colonnes de leurs organes qui paraissent en allemand. La rédaction de ce texte français laisse passablement à désirer.

Le programme d'action présenté par le secrétaire fut discuté à fond et accepté par les deux assemblées. Il comprend les points suivants, que les délégués se sont engagés à réaliser avec le concours de l'Union syndicale.

1° Création d'unions ouvrières syndicales neutres en matière politique et religieuse, suivant les principes arrêtés au congrès de l'Union syndicale suisse, les 7, 8 et 9 septembre 1917 à Berne.

2° Création d'unions syndicales cantonales sur la base arrêtée au congrès de Berne.

3° Création de secrétariats ouvriers locaux, régionaux ou cantonaux, avec ou sans subvention des autorités.

4° Développement de la presse syndicale romande dans le sens de la création d'un organe unique pour tous les syndiqués de langue française.

5° Organisation de conférences de propagande ainsi que sur des sujets à l'ordre du jour; les unions ouvrières ayant toute latitude d'y ajouter encore des conférences de vulgarisation scientifique.

On aurait pu s'attendre à voir surgir à Lausanne une opposition aux principes fédératifs qui sont à la base de l'Union syndicale suisse et dont s'inspirait le programme soumis à la discussion. Mais il faut croire que les idées propagées en son temps par la Fédération des unions ouvrières — dont on ne parle plus aujourd'hui — n'y ont pas laissé de profondes racines, car aucune voix ne s'est élevée contre le principe même de la centralisation.

L'excellent esprit qui animait ces deux assemblées, le vif intérêt pour la cause ouvrière et syndicale affirmés par l'unanimité des congressistes à Bienne comme à Lausanne, leur enthousiasme ont laissé une forte impression à tous les participants.

Nos camarades de l'Ouest helvétique ne demandent qu'à rattraper le temps perdu.

Sous peu, la Confédération romande du Travail, créée, on s'en souvient, en 1910, pour aider les fédérations centralistes en Suisse romande et faire contre-poids à la Fédération des unions ouvrières, convoquera ses adhérents pour examiner la situation nouvelle qui lui est faite ensuite de la création d'un secrétariat romand à l'Union syndicale.

A l'œuvre donc, camarades, avec vigueur!